

Le Président

Correspondant
Bruno DE KLERCK

Notre référence

Votre référence

Date
Le 15 décembre 2005

COMMUNICATION AUX MEMBRES

Cher Confrère,

Concerne: Note technique Informazout

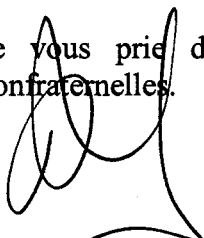
Le groupe de travail Audit et *sustainability* a, en collaboration avec Informazout, rédigé une note technique « Contrôle de la déclaration définitive dans le cadre d'Informazout ASBL » (version 2 décembre 2005). Cette note technique a une durée de validité d'un an et est à titre indicatif.

Le groupe de travail Audit et *sustainability* retravaillera, sur le plan du contenu, cette note technique ainsi que les autres notes techniques environnementales (Fost Plus, Val-I-Pac, Bebat) conformément aux ISAs dans le courant de l'année 2006.

Les confrères sont cependant d'ores et déjà libre d'appliquer une approche basée sur l'*International Standards on Related Services ISRS-4400 Engagements to perform Agreed-upon Procedures Regarding Financial Information*.

La note technique Informazout est jointe en annexe de ce courrier.

Je vous prie d'agréer, Cher Confrère, l'expression de mes salutations confraternelles.



André KILESSE



Rue d'Arenbergstraat 13
Brussel B-1000 Bruxelles
TEL.: 02 512 51 36
FAX: 02 512 78 86
e-mail: info@br-ire.be
Bank/Banque: 000-0039236-48